

Impôt sur le revenu—Loi

Je suggère au ministre, qui est tout à fait disposé à ne pas tenir compte de la ville de Moncton au Nouveau-Brunswick et de la ville de Saint-Jean à Terre-Neuve, de songer au moins à utiliser la même technique pour admettre le reste des comtés dans lesquels ces régions sont situées. Bien entendu, cela suppose que le gouvernement s'entêtera à ne pas faire ce qu'il faut, soit désigner toutes les provinces atlantiques comme une région qui souffre d'inégalités et qui devrait être admissible aux avantages offerts en vertu de ce programme qui, par ailleurs, est excellent.

M. Roche: Monsieur le président, à l'instar de mes collègues je suis fortement tenté de profiter de l'occasion que nous offre l'article 1 du projet de loi, pour critiquer sans vergogne un gouvernement qui le mérite certainement. Mais pour économiser du temps, je vais m'en tenir à une question qui intéresse le ministre d'État (Finances) ainsi que le ministre du Revenu national qui est justement ici. Monsieur le président, je veux parler de la situation des organismes bénévoles et des modifications à la loi de l'impôt dont ils doivent de toute urgence bénéficier, profit, qui constitueront également une mesure sociale progressiste tout en faisant économiser 93 millions de dollars au gouvernement. Toute proposition susceptible d'améliorer les conditions sociales de notre pays et de faire économiser une bonne partie de l'argent des contribuables, est une proposition qui, si elle ne vaut pas un monument à son auteur, devrait au moins être prise très au sérieux par un gouvernement soucieux de l'économie des deniers publics.

Ma proposition n'est pas neuve, monsieur le président. Si je me permets d'y revenir aujourd'hui, c'est que le gouvernement n'a pas donné suite aux différentes motions qu'une demi-douzaine de députés ont présenté depuis quelques années, une motion que j'ai proposée moi-même le 9 juin 1980. Je renvoie le ministre aux pages 1898 à 1905 du *hansard* de ce jour-là. Il pourra y relire une proposition pas tellement compliquée mais riche en données susceptibles d'appuyer ce que je disais tantôt, à savoir que le gouvernement pourrait épargner 93 millions dès la première année.

Essentiellement, on propose de supprimer la déduction générale de \$100 aux fins de dons de charité et de la remplacer par une double option au choix des contribuables: ou bien déduire de leurs revenus imposables les dons faits à des organismes de bienfaisance et de charité, ou bien réclamer en tant que crédit d'impôt la moitié de la valeur des dons versés.

Si on se contentait de supprimer immédiatement la déduction générale de \$100, le gouvernement épargnerait, en se basant sur les derniers chiffres connus, soient ceux de 1977, 245 millions de dollars. Cette nouvelle disposition serait beaucoup plus juste pour les généreux donateurs ainsi que pour les organismes eux-mêmes, car les contribuables seraient davantage incités à faire des dons s'ils avaient le choix entre faire une déduction ou réclamer un crédit d'impôt selon l'option qui leur serait la plus avantageuse, c'est-à-dire la seconde option pour les tranches de revenus élevés, ou la possibilité de demander un dégrèvement fiscal pour les 50 p. 100 du don, mesure qui s'appliquerait à la grande majorité des contribuables appartenant au milieu et au bas de l'échelle salariale.

Il ne s'agit pas d'une proposition irréfléchie. Cette idée remonte à l'époque de l'Organisation nationale des associations bénévoles, un organisme général regroupant 108 associations nationales de bénévolat et de charité qui représentaient quelque 45,000 œuvres de bienfaisance au Canada. Ces associations sont au service des défavorisés, des pauvres, des malades et des nécessiteux. Ce sont des associations vouées aux enfants et aux personnes âgées, des associations de santé, de recherche sur les maladies cardiaques et pulmonaires, sur la cancer, la diabète et la dystrophie musculaire, des services de santé pour les handicapés physiques et mentaux. Ce sont des associations religieuses vouées à maintenir et à préserver nos valeurs spirituelles, des associations de développement international, des associations éducatives, environnementales, autochtones, ethniques et culturelles. L'Organisation représente donc une importante partie de notre société. Je ne vois vraiment personne qui ne profite pas, d'une manière ou d'une autre, des services sociaux offerts par les organismes bénévoles canadiens.

● (1740)

Qu'est-ce qui se passe pour les organismes bénévoles aujourd'hui? Eh bien, ils sont touchés par l'inflation. Les gens ont pris l'habitude de ne plus donner d'argent à cause de la situation économique, ce qui fait que ce sont les organismes bénévoles, qui profitaient auparavant de la générosité collective que favorisait une certaine aisance financière, qui doivent supporter le fardeau financier et qui se trouvent eux aussi menacés par l'inflation.

N'allez pas croire pour autant que je m'oppose au contrôle de l'inflation. Je veux seulement montrer que l'inflation est un phénomène qui va durer et qu'il affecte les organismes bénévoles et charitables qui font tant pour notre pays. En clair, ils sont pris à la gorge par les impôts.

Si l'on apportait à la loi de l'impôt sur le revenu une modification du genre de celle que j'ai mentionnée, cela améliorerait la situation. Je dois dire que le député de Winnipeg-Nord-Centre a appuyé ma proposition. Bien entendu, il a exprimé certaines réserves. Certains aspects de ma motion ne lui plaisent pas. J'accepte les réserves qu'il a exprimées parce que peu m'importe de quelle façon on procédera pour modifier la loi de l'impôt sur le revenu pourvu qu'elle encourage les contribuables à donner davantage aux organismes bénévoles et de charité. C'est le principe qui m'importe; il est temps de modifier cette loi de manière à aider les organismes bénévoles et à enrichir la structure sociale du Canada. Je sais que bien des députés seraient d'accord avec une telle modification.

Le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances a répondu à ma motion, mais il n'a même pas pris la peine d'écouter mes arguments et de vérifier les calculs que je lui ai fournis au nom des organismes bénévoles nationaux. Il a lu un discours rédigé d'avance. Pour autant que je sache, le ministère des Finances n'a pas encore contesté les chiffres que je mentionnais dans ma motion.